



# Diversis

Forme Juridique : FCP  
 Classification : Diversifié  
 Affectation des résultats : Distribution et / ou Capitalisation

## Etat du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Les titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 (OPCVM) / 1° du I de l'article L.214-24-55 (FIVG)* du code monétaire et financier	202 618 226,91
b) Avoirs bancaires	31 804 371,30
c) Autres actifs détenus par l'OPC	796 809 878,05
d) Total des actifs détenus par l'OPC	1 031 232 476,26
e) Passif	-174 018 813,12
f) Valeur nette d'inventaire	857 213 663,14

\*Les montants sont signés.

## Nombre de parts en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

Part	Type de part	Actif net par type de part	Nombre de part en circulation	Valeur Liquidative
Diversis	RC	356 280 630,59	168 645,71	2 112,59
Diversis	RD	500 933 032,55	1 789 675,00	279,90

Les chiffres cités ont trait aux années ou aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Eléments du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	6,39	5,31
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	17,24	14,33

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R. 214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	-	-
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 et à l'article R.214-32-19 du Code monétaire et financier	73,04	60,71

\*f) de l'état du patrimoine

\*\*d) de l'état du patrimoine

### Répartition des actifs du a), b), c), d) du portefeuille titres, par devise

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
APPLE INC COM NPV	USD	8 851 691,59	1,03	0,86
MICROSOFT CORP COM	USD	8 087 932,25	0,94	0,78
AMAZON COM INC COM	USD	6 007 589,17	0,70	0,58
NVIDIA CORP COM	USD	4 405 492,18	0,51	0,43
ALPHABET INC/CA CL C	USD	4 021 413,60	0,47	0,39
ALPHABET INC/CA CL A	USD	3 700 239,07	0,43	0,36
JPMORGAN CHASE + CO	USD	2 815 931,47	0,33	0,27
ADOBE SYS INC COM	USD	2 404 438,69	0,28	0,23
TESLA MOTORS INC COM	USD	2 349 273,63	0,27	0,23
EATON CORP PLC COMMO	USD	2 324 376,81	0,27	0,23
VISA INC COM CL A	USD	2 138 138,96	0,25	0,21
HOME DEPOT INC COM	USD	2 120 742,32	0,25	0,21
PROCTER AND GAMBLE C	USD	2 101 956,55	0,25	0,20
LILLY ELI + CO COM	USD	1 984 666,75	0,23	0,19
MCDONALDS CORP COM	USD	1 862 028,58	0,22	0,18
BANK AMER CORP COM	USD	1 819 853,37	0,21	0,18
TRAVELERS COS INC CO	USD	1 769 445,43	0,21	0,17
ZOETIS INC COMMON ST	USD	1 740 979,75	0,20	0,17
MGM RESORTS INTERNAT	USD	1 733 364,78	0,20	0,17
GOLDMAN SACHS GROUP	USD	1 638 906,99	0,19	0,16
AVALONBAY CMNTYS INC	USD	1 620 262,71	0,19	0,16
UNION PAC CORP COM	USD	1 606 041,06	0,19	0,16
AUTOMATIC DATA PROCE	USD	1 576 051,07	0,18	0,15
JOHNSON + JOHNSON CO	USD	1 566 052,03	0,18	0,15
MASTERCARD INC	USD	1 556 772,12	0,18	0,15
PEPSICO INC COM	USD	1 555 643,07	0,18	0,15
DEERE + CO COM	USD	1 549 670,46	0,18	0,15
COCA COLA CO COM	USD	1 539 227,17	0,18	0,15
INTUIT COM	USD	1 535 062,14	0,18	0,15
NIKE CL B	USD	1 503 065,23	0,18	0,15
APPLIED MATERIALS IN	USD	1 501 346,41	0,18	0,15
CISCO SYS INC COM	USD	1 475 377,00	0,17	0,14
VALERO ENERGY CORP C	USD	1 421 273,71	0,17	0,14
ELEVANCE HEALTH, INC	USD	1 385 673,07	0,16	0,13
STARBUCKS CORP COM	USD	1 269 211,09	0,15	0,12
INTEL CORP COM	USD	1 202 697,46	0,14	0,12
AUTODESK INCORPORATE	USD	1 193 099,39	0,14	0,12
DISNEY WALT CO DISNE	USD	1 160 737,15	0,14	0,11

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
PIONEER NAT RES CO C	USD	1 136 970,81	0,13	0,11
ONEOK INC NEW COM	USD	1 128 770,69	0,13	0,11
SEMPRA	USD	1 101 754,20	0,13	0,11
MORGAN STANLEY	USD	1 092 679,13	0,13	0,11
WILLIAMS COS INC COM	USD	1 058 883,71	0,12	0,10
MOODYS CORP COM	USD	1 055 730,01	0,12	0,10
CADENCE DESIGN SYS I	USD	1 013 882,62	0,12	0,10
CHEVRON CORP COM	USD	1 002 996,86	0,12	0,10
DOORDASH INC A	USD	967 191,02	0,11	0,09
PFIZER INC COM	USD	961 030,61	0,11	0,09
QORVO INC COMMON STO	USD	937 660,60	0,11	0,09
SERVICENOW INC COMMO	USD	928 641,18	0,11	0,09
HJ HEINZ HOLDING COR	USD	905 979,03	0,11	0,09
AKAMAI TECHNOLOGIES	USD	904 351,92	0,11	0,09
HESS CORP COM	USD	882 851,94	0,10	0,09
ADVANCED MICRO DEVIC	USD	873 263,97	0,10	0,08
SKYWORKS SOLUTIONS	USD	866 264,46	0,10	0,08
ACCENTURE PLC IRELAN	USD	863 099,14	0,10	0,08
BAXTER INTL INC COM	USD	850 369,51	0,10	0,08
REGENERON PHARMACEUT	USD	830 068,13	0,10	0,08
EXELON CORP COM	USD	828 399,04	0,10	0,08
TARGET CORP COM	USD	818 690,99	0,10	0,08
AMGEN INC COM	USD	814 272,81	0,09	0,08
VERTEX PHARMACEUTICA	USD	782 728,69	0,09	0,08
MARSH + MCLENNAN COS	USD	781 275,38	0,09	0,08
DANAHER CORP COM	USD	776 543,45	0,09	0,08
ELECTRONIC ARTS INC	USD	745 819,78	0,09	0,07
BORG WARNER INC COM	USD	743 417,33	0,09	0,07
TRACTOR SUPPLY COMPA	USD	682 863,57	0,08	0,07
JUNIPER NETWORKS INC	USD	643 428,05	0,08	0,06
EDWARDS LIFESCIENCES	USD	619 995,02	0,07	0,06
NEXTERA ENERGY INC	USD	576 195,59	0,07	0,06
PRICE T ROWE GROUP I	USD	543 982,44	0,06	0,05
MERCK + CO INC NEW C	USD	522 573,58	0,06	0,05
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	501 164,31	0,06	0,05
EXACT SCIENCES CORP	USD	468 465,22	0,05	0,05
AMERICAN WATER WORKS	USD	390 001,68	0,05	0,04
PHINIA INC	USD	125 613,08	0,01	0,01
VERALTO CORP	USD	92 041,24	0,01	0,01
PLUG POWER INC	USD	52 517,99	0,01	0,01
<b>TOTAL</b>	<b>USD</b>	<b>120 968 153,06</b>	<b>14,11</b>	<b>11,73</b>
SKAND ENSKILDA BKN	SEK	1 584 221,37	0,18	0,15
HEXAGON AB COMMON	SEK	559 928,15	0,07	0,05
<b>TOTAL</b>	<b>SEK</b>	<b>2 144 149,52</b>	<b>0,25</b>	<b>0,21</b>
YARA INTERNATIONAL N	NOK	265 108,60	0,03	0,03
<b>TOTAL</b>	<b>NOK</b>	<b>265 108,60</b>	<b>0,03</b>	<b>0,03</b>
TOYOTA MOTOR CORP JP	JPY	2 189 058,17	0,26	0,21
TD HOLDINGS INC	JPY	2 031 409,42	0,24	0,20
KYOCERA CORP JPY50	JPY	1 178 767,20	0,14	0,11
NITTO DENKO CORP JPY	JPY	1 097 451,38	0,13	0,11
EAST JAPAN RAILWAY J	JPY	1 049 182,40	0,12	0,10
TEMP HOLDINGS CO LTD	JPY	918 911,24	0,11	0,09

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
JSR CORP JPY50	JPY	823 444,92	0,10	0,08
SOFTBANK GROUP CORP	JPY	537 436,54	0,06	0,05
<b>TOTAL</b>	<b>JPY</b>	<b>9 825 661,27</b>	<b>1,15</b>	<b>0,95</b>
ASIA GROUP LTD	HKD	526 996,49	0,06	0,05
HKT TRUST AND HKT LT	HKD	420 308,96	0,05	0,04
NEW WORLD DEVELOP	HKD	341 438,14	0,04	0,03
SINO LAND CO HKD1.00	HKD	296 687,15	0,03	0,03
<b>TOTAL</b>	<b>HKD</b>	<b>1 585 430,74</b>	<b>0,18</b>	<b>0,15</b>
SHELL PLC NEW	GBP	1 854 370,37	0,22	0,18
ASTRAZENECA	GBP	1 478 165,14	0,17	0,14
RECKITT BENCKISER	GBP	1 215 786,28	0,14	0,12
RELX PLC	GBP	1 152 733,14	0,13	0,11
SEGRO PLC COMMON STO	GBP	817 906,16	0,10	0,08
BARCLAYS ORD GBPO.25	GBP	794 025,12	0,09	0,08
DIAGEO ORD GBX28.935	GBP	575 089,08	0,07	0,06
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	442 671,51	0,05	0,04
<b>TOTAL</b>	<b>GBP</b>	<b>8 330 746,80</b>	<b>0,97</b>	<b>0,81</b>
BTF 24/01/2024	EUR	12 790 788,37	1,49	1,24
BTF 07/08/2024	EUR	6 775 020,33	0,79	0,66
FRANCE(GOVT) 4PCT OA	EUR	2 487 685,30	0,29	0,24
FRANCE INDEX LINKED	EUR	1 785 947,60	0,21	0,17
CREDIT AGRICOLE SA E	EUR	1 488 968,46	0,17	0,14
ARKEMA EUR10	EUR	1 479 389,00	0,17	0,14
ALLIANZ SE NPV(REGD)	EUR	1 309 675,35	0,15	0,13
IBERDROLA SA	EUR	1 294 518,46	0,15	0,13
BRENNTAG AG	EUR	1 146 605,16	0,13	0,11
BTF 12/06/2024	EUR	1 013 561,20	0,12	0,10
SCHNEIDER ELECTRIC S	EUR	1 010 696,80	0,12	0,10
HEINEKEN HOLDING EUR	EUR	979 867,20	0,11	0,10
DASSAULT SYSTEMES	EUR	944 328,78	0,11	0,09
SANOFI	EUR	849 578,40	0,10	0,08
Total Energies SE	EUR	775 420,80	0,09	0,08
ANHEUSER BUSCH INBEV	EUR	714 710,28	0,08	0,07
FRANCE 3.5% 26	EUR	700 553,70	0,08	0,07
SCOUT24 SE	EUR	698 638,24	0,08	0,07
KION GROUP AG COMMON	EUR	529 160,28	0,06	0,05
FRANCE (GOVT OF) BON	EUR	514 352,04	0,06	0,05
FINCOBANK SPA COMMO	EUR	416 638,37	0,05	0,04
OMV AG NPV(VAR)	EUR	371 968,81	0,04	0,04
PROSUS COMMON STOCK	EUR	271 496,09	0,03	0,03
UMICORE COMMON STOCK	EUR	269 940,90	0,03	0,03
SIEMENS ENERGY AG	EUR	213 060,00	0,02	0,02
<b>TOTAL</b>	<b>EUR</b>	<b>40 832 569,92</b>	<b>4,76</b>	<b>3,96</b>
NOVO NORD	DKK	1 908 536,13	0,22	0,19
<b>TOTAL</b>	<b>DKK</b>	<b>1 908 536,13</b>	<b>0,22</b>	<b>0,19</b>
NOVARTIS AG CHFO .49	CHF	1 401 993,61	0,16	0,14
ABB LTD	CHF	1 245 700,44	0,15	0,12
LOGITECH INTL CHFO.2	CHF	1 067 670,43	0,12	0,10
NESTLE SA CHF1 (REGD)	CHF	1 033 729,76	0,12	0,10
ROCHE HOLDINGS AG GE	CHF	854 711,20	0,10	0,08
STRAUMANN HOLDING	CHF	378 927,40	0,04	0,04
SANDOZ	CHF	89 385,03	0,01	0,01

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
<b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>6 072 117,87</b>	<b>0,71</b>	<b>0,59</b>
ROYAL BK CDA MONTREA	CAD	1 924 444,60	0,22	0,19
CANADIAN PACIFIC	CAD	1 206 243,00	0,14	0,12
THOMSON REUTERS	CAD	906 272,29	0,11	0,09
BLACKBERRY LTD COMMO	CAD	192 688,38	0,02	0,02
ROGERS COMMUNICATION	CAD	5 621,28	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>CAD</b>	<b>4 235 269,55</b>	<b>0,49</b>	<b>0,41</b>
BHP BILLITON LTD NPV	AUD	1 511 116,74	0,18	0,15
AUST + NZ BANK GRP	AUD	1 206 050,92	0,14	0,12
SCENTRE GROUP REIT N	AUD	1 076 771,23	0,13	0,10
COLES GROUP LTD	AUD	1 029 949,35	0,12	0,10
QBE INS GROUP NPV	AUD	735 669,76	0,09	0,07
EVOLUTION MINING LTD	AUD	396 983,33	0,05	0,04
MIRVAC GROUP STAPLED	AUD	251 989,01	0,03	0,02
WISETECH GLOBAL LTD	AUD	241 953,11	0,03	0,02
<b>TOTAL</b>	<b>AUD</b>	<b>6 450 483,45</b>	<b>0,75</b>	<b>0,63</b>
<b>AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c de l'état du patrimoine)</b>		<b>796 809 878,05</b>		<b>77,27</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>1 031 232 476,26</b>		<b>100,00</b>
<b>AUTRES ACTIFS DETENUS (b+c+e de l'état du patrimoine)</b>		<b>654 595 436,23</b>	<b>76,36</b>	
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>857 213 663,14</b>	<b>100,00</b>	

\*f) de l'état du patrimoine

\*\*d) de l'état du patrimoine

### Répartition des actifs du a), b), c), d) du portefeuille titres, par secteur économique

Secteur économique	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
Fabrication De Produits Informatiques, Électroniques Et Optiques	2,73	2,27
Administration Publique Et Défense ; Sécurité Sociale Obligatoire	2,13	1,77
Édition	2,12	1,76
Services D'Information	1,57	1,30
Autres Services D'Information N.C.A.	1,41	1,17
Industrie Pharmaceutique	1,38	1,15
Commerce De Détail, À L'Exception Des Automobiles Et Des Motocycles	1,24	1,03
Autres	1,15	0,96
Caisses De Retraite	0,96	0,80
Autres Activités Des Services Financiers, Hors Assurance Et Caisses De Retraite, N.C.A.	0,91	0,75
Cokéfaction Et Raffinage	0,63	0,53
Fabrication De Boissons	0,63	0,52
Industrie Automobile	0,62	0,51
Fabrication D'Équipements Électriques	0,57	0,47
Transports Terrestres Et Transport Par Conduites	0,56	0,47
Activités Immobilières	0,51	0,43
Industrie Chimique	0,46	0,38
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,44	0,37
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0,42	0,35
Industrie du papier et du carton	0,39	0,32
Restauration	0,37	0,30

Secteur économique	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs**
Recherche-développement scientifique	0,28	0,24
Extraction de minerais métalliques	0,27	0,23
Extraction d'hydrocarbures	0,24	0,20
Industries alimentaires	0,23	0,19
Organisation de jeux de hasard et d'argent	0,20	0,17
Industrie du cuir et de la chaussure	0,18	0,15
Autres industries manufacturières	0,14	0,12
Transports Et Entreposage	0,14	0,12
Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale	0,14	0,11
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	0,13	0,11
Administration Publique	0,12	0,10
Télécommunications	0,11	0,09
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	0,11	0,09
Programmation, conseil et autres activités informatiques	0,10	0,08
Captage, traitement et distribution d'eau	0,05	0,04
<b>TOTAL</b>	<b>23,64</b>	<b>19,65</b>

\*f) de l'état du patrimoine

\*\*d) de l'état du patrimoine

### Répartition des actifs du a), b), c), d) du portefeuille titres, par pays de résidence de l'émetteur

Secteur économique	Pourcentage de l'Actif net*	Pourcentage du Total des actifs*
Etats-Unis	14,01	11,61
France	3,01	2,51
Autre pays	1,15	0,96
Japon	1,15	0,95
Royaume-Uni	0,97	0,81
Australie	0,75	0,63
Suisse	0,70	0,58
Allemagne	0,45	0,38
Canada	0,39	0,32
Suède	0,25	0,21
Hong Kong	0,18	0,15
Espagne	0,15	0,13
Pays-Bas	0,15	0,12
Belgique	0,11	0,10
Irlande	0,10	0,08
Italie	0,05	0,04
Autriche	0,04	0,04
Norvège	0,03	0,03
<b>TOTAL</b>	<b>23,64</b>	<b>19,65</b>

\*f) de l'état du patrimoine

\*\*d) de l'état du patrimoine

## Ventilation des autres actifs par nature\*

Nature d'actifs	Pourcentage de l'Actif net**	Pourcentage de l'Actif net***
<b>PARTS D'OPC</b>	<b>73,04</b>	<b>60,71</b>
Fonds d'investissement à vocation générale	-	-
FCPR, FCPI, FIP	-	-
OPCI, SCPI, SEF, SICAF, Fonds de Fonds alternatifs	-	-
OPCVM	73,04	60,71
Fonds professionnels à vocation générale	-	-
OPCI, fonds spécialisés, fonds de capital investissement (professionnels)	-	-
Organisme de Titrisation	-	-
Autres placements collectifs	-	-
<b>AUTRES NATURE D'ACTIFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Bons de souscriptions	-	-
Bons de caisse	-	-
Billet à ordre	-	-
Billets hypothécaires	-	-
Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>73,04</b>	<b>60,71</b>

\* Cette rubrique concerne des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire ne répondant pas aux conditions mentionnées au I de l'article R.214-11 du Code monétaire et financier

\*\*f) de l'état du patrimoine

\*\*\*d) de l'état du patrimoine

## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant) Acquisitions	Mouvements (en montant) Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	22 165 614,58	3 089 198,13
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	3 515 220,00	3 630 240,54
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) /	-	-
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 et à l'article R.214-32-19 du Code monétaire et financier	-	71 105 846,73
<b>Mouvements intervenus au cours de la période</b>	<b>Mouvements (en montant)</b>	
Acquisitions	25 680 834,58	
Cessions	77 825 285,40	



## Distribution en cours de période

	Part	Montant net unitaire €	Crédit d'impôt €	Montant brut unitaire €
<b>Dividendes versés</b>				
14/09/2023	RD	2,19		2,19
<b>Dividendes à verser</b>				

## Modifications intervenues

---

- Dans le cadre de l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (ou " RTS ") du règlement européen, publication de nouvelles informations précontractuelles sous la forme d'une annexe au prospectus des Fonds ayant un objectif de durabilité (article 9) ou qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8) au regard de la réglementation SFDR.
- Mise à jour avec le Règlement européen sur les documents d'information clés relatifs aux produits d'investissement de détail et fondés sur l'assurance dit " PRIIPs " (Packaged Retail and Insurance-based Investment Products) : publication d'un PRIIPS KID.
- Mise à jour PRIIPS KID : Ajustements divers.
- Mise à jour PRIIPS DIC : Mise à jour des coûts.
- Mise à jour de l'annexe SFDR.
- Suppression dans la liste des pays de domiciliation des OPC sous-jacents, figurant dans le prospectus, de la Russie.
- Mise à jour du KID PRIIPS : Affichage de 2 chiffres après la virgule dans la section " Que va me coûter cet investissement ? "
- Insertion dans la documentation réglementaire des modalités d'application des mécanismes de gestion de la liquidité concernant en particulier : l'ajustement de la valeur liquidative (" Swing Pricing "), - le plafonnement des rachats ("Gates"), l'ajout du risque de liquidité.
- Autres modifications : - mise à jour de l'adresse internet où les porteurs de parts peuvent consulter les politiques d'exclusion d'AXA IM (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/nos-politiques-et-rapports>), - mise à jour de la nomenclature du tableau des frais facturés au FIA, - mise à jour du règlement du FCP.

## Modifications à intervenir

---

- Néant.

Le prospectus complet (visé par l'AMF) est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris - Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide - 92800 Puteaux

Le détail du portefeuille peut être demandé dans un délai de huit semaines auprès d'AXA Investment Managers Paris

Commissaire aux comptes :

PriceWaterhouseCoopers France

## Glossaire

Informations sur le contenu du tableau relatif à l'état du patrimoine	
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du Code monétaire et financier	Les titres de capital émis par les sociétés par actions ; Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse ;
b) Avoirs bancaires	Les avoirs bancaires correspondent aux «liquidités» du poste «comptes financiers» ausens du § 420-1 du règlement CRC n°2003-02.
c) Autres actifs détenus par l'OPCVM	Les autres actifs comprennent les instruments financiers exclus du a) : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ les instruments financiers du marché monétaire,</li> <li>■ les bons de souscription,</li> <li>■ les effets de commerce, billets à ordre et billets hypothécaires.</li> <li>■ Ainsi que les éléments suivants au sens du § 420-1 du règlement CRC n°2003-02 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ les dépôts,</li> <li>■ les parts ou actions d'OPC,</li> <li>■ les opérations temporaires sur titres.</li> <li>■ les instruments financiers à terme,</li> <li>■ les autres instruments financiers,</li> <li>■ les créances (y.c. les opérations de change à terme).</li> </ul> </li> </ul>
d) Total des actifs détenus par l'OPCVM	Total des lignes (a+b+c)
e) Passif	Le passif comprend les éléments suivants au sens du § 420-2 du règlement CRC n°2003-02 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ les instruments financiers au passif du bilan (opérations de cession sur instruments financiers et opérations temporaires de titres),</li> <li>■ les instruments financiers à terme au passif du bilan,</li> <li>■ les dettes (y.c. les opérations de change à terme de devises),</li> <li>■ les comptes financiers (concours bancaires courants et emprunts).</li> </ul>
f) Valeur nette d'inventaire	Total des lignes (d+e) La valeur nette d'inventaire correspondant au montant de l'actif net de l'OPCVM.

Informations sur le contenu du tableau relatif aux éléments du portefeuille titres	
Article L. 422-1 du Code monétaire et financier	I. Tout marché réglementé d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui fonctionne sans requérir la présence effective de personnes physiques peut offrir, sur le territoire de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer et de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, les moyens d'accès à ce marché. II. Lorsque l'Autorité des marchés financiers a des raisons claires et démontrables d'estimer qu'un marché réglementé d'un autre Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen qui offre des moyens d'accès sur le territoire de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer et de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin enfreint les obligations qui lui incombent, elle en fait part à l'autorité compétente de l'Etat d'origine dudit marché réglementé. Si, en dépit des mesures prises par l'autorité compétente de l'Etat d'origine ou en raison du caractère inadéquat de ces mesures, le marché réglementé continue de fonctionner d'une manière clairement préjudiciable aux intérêts des investisseurs ou au fonctionnement ordonné des marchés en France, l'Autorité des marchés financiers, après en avoir informé l'autorité compétente de l'Etat d'origine, prend toutes les mesures appropriées requises pour protéger les investisseurs ou pour préserver le bon fonctionnement des marchés. Elle peut notamment interdire à ce marché réglementé de mettre ses moyens d'accès à la disposition de membres à distance établis sur le territoire de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer et de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.L'Autorité des marchés financiers notifie sa décision, dûment motivée, au marché réglementé concerné. Elle en informe sans délai la Commission européenne.
4° du I de l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier	(...) titres financiers éligibles nouvellement émis sous réserve que : a) Les conditions d'émission comportent l'engagement qu'une demande d'admission à la cotation officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, sera introduite, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières ; b) L'admission mentionnée au a soit obtenue dans un délai d'un an à compter de l'émission.

II de l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier	Un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ne peut employer plus de 10 % de ses actifs dans des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire ne répondant pas aux conditions mentionnées au I. Il ne peut acquérir des certificats représentatifs de métaux précieux.
Article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier	<p>I. - L'actif d'un fonds d'investissement à vocation générale peut également comprendre, dans la limite de 10 % prévue au II de l'article R. 214-32-18 : 1° Des bons de souscription ; 2° Des bons de caisse ; 3° Des billets à ordre ; 4° Des billets hypothécaires ; 5° Des actions ou parts de FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers ; 6° Des actions ou parts de FIA ou organismes de placement collectifs en valeurs mobilières suivants : a) Organismes de placement collectifs nourriciers mentionnés aux articles L. 214-22 et L. 214-24-57 ; b) OPCVM bénéficiant d'une procédure allégée mentionnés à l'article L. 214-35 dans sa rédaction antérieure au 2 août 2003 ; c) OPCVM et FIA relevant des paragraphes 1,2 et 6 de la sous-section 2, du paragraphe 2 ou du sous-paragraphe 1 du paragraphe 1 de la sous-section 3 de la présente section qui investissent plus de 10 % de leurs actifs en actions ou parts de placements collectifs ou de fonds d'investissement ; d) Fonds professionnels à vocation générale mentionnés à l'article L. 214-144 ; e) Fonds professionnels spécialisés mentionnés à l'article L. 214-154 ; f) Fonds communs de placement à risques mentionnés à l'article L. 214-28, fonds communs de placement dans l'innovation mentionnés à l'article L. 214-30, fonds d'investissement de proximité mentionnés à l'article L. 214-31 et fonds professionnels de capital investissement mentionnés à l'article L. 214-160 ; g) Fonds communs d'intervention sur les marchés à terme mentionnés à l'article L. 214-42 dans sa rédaction antérieure à la date de publication de l'ordonnance n° 2011-915 du 1er août 2011 ; 7° Des titres financiers éligibles et instruments du marché monétaire ne répondant pas aux conditions mentionnées au I de l'article R. 214-32-18 ; 8° Des parts ou actions d'organismes de placement collectif immobilier, d'organismes professionnels de placement collectif immobilier ou d'organismes étrangers mentionnées au 5° du I de l'article L. 214-36. En outre, sont incluses dans la limite de 10 % mentionnée au premier alinéa les parts ou actions d'OPCVM, de FIA relevant des paragraphes 1,2 et 6 de la sous-section 2 du paragraphe 2 ou du sous-paragraphe 1 du paragraphe 1 de la sous-section 3 de la présente section, de FIA relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers eux-mêmes investis à plus de 10 % en parts ou actions d'OPCVM, de FIA relevant des paragraphes 1,2 et 6 de la sous-section 2, du paragraphe 2 ou du sous-paragraphe 1 du paragraphe 1 de la sous-section 3 de la présente section, de FIA relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers. Pour l'application du présent paragraphe, les actions de sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable mentionnées à l'article L. 214-62 relèvent du seul 8°. II. - L'actif d'un fonds d'investissement à vocation générale peut également comprendre, dans la limite de 10 % prévue au I, des créances, si ces dernières satisfont aux règles suivantes : 1° La propriété de la créance est fondée, soit sur une inscription, soit sur un acte authentique, soit sur un acte sous seing privé dont la valeur probante est reconnue par la loi française ; 2° La créance ne fait l'objet d'aucune sûreté autre que celles éventuellement constituées pour la réalisation de l'objectif de gestion du fonds d'investissement à vocation générale ; 3° La créance fait l'objet d'une valorisation fiable sous forme d'un prix calculé de façon précise et établi régulièrement, qui est soit un prix de marché, soit un prix fourni par un système de valorisation permettant de déterminer la valeur à laquelle l'actif pourrait être échangé entre des parties avisées et contractant en connaissance de cause dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions normales de concurrence ; 4° La liquidité de la créance permet au fonds d'investissement à vocation générale de respecter ses obligations en matière d'exécution des rachats vis-à-vis de ses porteurs et actionnaires, telles que définies par ses statuts ou son règlement</p>